



ALZHEIMER: L'ÉQUIPE SPÉCIALISÉE

COMMENT LES SÉANCES SONT-ELLES ORGANISÉES?

- La psychomotricienne présente à domicile le dispositif et les missions de chaque membre de l'Équipe Spécialisée (durée de la prestation, fréquence d'intervention...).
- Elle recueille les données administratives pour constituer le dossier et connaître les partenaires déjà impliqués dans la prise en soins (service de soutien à domicile, service de soins infirmiers à domicile...).
- Elle prend connaissance des besoins exprimés par la personne et son entourage et réalise une première évaluation de la situation.
- La psychomotricienne au cours d'une seconde visite établit son bilan (capacités fonctionnelles et psychomotrices) et propose le plan de soins individuel d'accompagnement et de réhabilitation. Les interventions au domicile sont programmées du lundi au vendredi.
- Les séances sont assurées par la psychomotricienne et/ou par une assistante de soins en gérontologie.
- Un bilan à mi-parcours permet le réajustement des activités, la recherche et l'organisation des relais.
- À la fin de la prestation, un bilan final est établi et un compte rendu est adressé au médecin prescripteur.



RENSEIGNEMENTS

- Psychomotricienne
Tél. : 03 70 04 81 91
esa@mairie-belfort.fr
ccas.belfort.fr



Jattitude90.fr



NOUS TROUVER

Centre Communal d'Action Sociale
14 bis rue du Général-Strolz, 90008 Belfort

- Soins d'accompagnement
- Réhabilitation





À QUI S'ADRESSE CE SERVICE ?

À toutes les personnes résidant dans le Territoire de Belfort, atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie neuro-évolutive, à un stade précoce, compatible avec le soutien au domicile.

COMMENT PRESCRIRE UNE INTERVENTION DE L'ÉQUIPE SPÉCIALISÉE ?

- Le résultat du Mini Examen de l'État Mental (MMSE) du patient est supérieur à 15.
- Le médecin établit une ordonnance et prescrit « 15 séances de soins d'accompagnement et de réhabilitation par l'équipe spécialisée ».



EN QUOI CONSISTENT CES SOINS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RÉHABILITATION ?

- **La prestation « soins d'accompagnement et de réhabilitation » fait partie des stratégies thérapeutiques non médicamenteuses relationnelles et cognitives. Elle ne peut intervenir qu'avec l'accord formel du patient et/ou de ses proches.**
- Les séances s'effectuent à domicile. Elles s'appuient sur les capacités de la personne: elles permettent de les renforcer, de mettre en place des stratégies de compensation, d'adapter l'environnement. Par ailleurs elles apportent un soutien aux aidants.
- La prestation se compose de quinze séances, renouvelables les années suivantes, dont deux séances de bilan.
- La réhabilitation n'a pas pour but la restauration des capacités perdues, **mais l'utilisation des capacités restantes ou ignorées pour améliorer l'autonomie de la personne dans les activités de la vie quotidienne.**
- **Ainsi, les objectifs initiaux de la prestation sont :**
 - l'intervention sur la qualité de vie;
 - la communication;
 - la cognition;
 - la stimulation sensorielle;
 - l'activité motrice;
 - les activités sociales.

QUI INTERVIENT ?

L'Équipe Spécialisée est composée de professionnels qualifiés :

- Une cadre de santé responsable du service ;
- Une psychomotricienne qui évalue la situation, réalise les bilans en vue de mettre en place un projet thérapeutique et proposer les séances de réhabilitation ;
- Des assistants de soins en gérontologie qui réalisent les activités en lien avec la prestation de soins de réhabilitation et d'accompagnement, au domicile des patients.

QUEL FINANCEMENT ?

Les interventions de l'Équipe Spécialisée sont prises en charge financièrement par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.